



Conseil communal du 25/02/2026

Réponse à l'interpellation n°37 :

« Guide du Manger et Boire à Saint-Josse ; Interpellation introduite par Mme KASKO Sofia, Conseillère communale » (ordre du jour complémentaire)

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie pour votre intérêt pour les démarches visant la valorisation du commerce local, le soutien aux commerces de proximité et l'amélioration de la visibilité de l'offre horeca auprès des habitants, des nouveaux arrivants et des visiteurs.

C'est un outil utile, facile et numérique pour découvrir les lieux où boire et manger à Saint-Josse.

Il faut bien comprendre que le véritable outil est le site. La brochure, éditée de manière limitée, a pour objectif de rendre plus compréhensible et lisible la démarche globale.

Il s'agit donc là d'un outil supplémentaire et utile, nous avons suffisamment évoqué ici la question de la fracture numérique, au site web dédié.

Il faut savoir que nous avons été en contact étroit avec HUB Brussels dans la mise en oeuvre de ce dispositif qui a pris en charge une partie des coûts (photographe, soutien structurel, ...).

Le service Informatique communal a commandé la création de ce guide digital à une société externe pour un coût d'à peu près 3000 euros.

Les établissements repris dans la brochure ont été listés sur base des informations disponibles au moment du recensement effectué pour la conception de la plateforme, par le service des Classes Moyennes.

Un appel à participation a été diffusé auprès des commerçants horeca actifs sur le territoire communal, via les canaux habituels de la commune et un contact direct avec le secteur HORECA de nos équipes.

Les établissements ayant répondu dans les délais impartis et disposant d'une activité horeca conforme ont été intégrés dans la brochure et le site.

Il est important de préciser que cette brochure constitue une photographie à un moment donné et qu'elle n'a pas vocation à être exhaustive ni définitive puisqu'il s'agit d'un outil numérique évolutif via un site web.

Tout établissement horeca actif sur le territoire communal peut être ajouté à tout moment sur simple demande à la communication sur le site www.sjtn.brussels, car les brochures imprimées avaient vocation à faire connaître l'outil numérique.

Ces dernières, si elles ne sont pas complètement exhaustives, offrent un beau panel de l'offre à Saint-Josse et de nombreux commerçants ont été ajoutés depuis.

A l'heure actuelle, le QR code est présent sur la brochure-témoin et sur les grilles de la façade communale.

Le choix stratégique posé dès le départ par HUB a été de privilégier une diffusion numérique et en ligne de la brochure, afin de garantir une information facilement accessible, évolutive et régulièrement mise à jour. Dans cette optique, le support papier a été conçu comme un outil complémentaire.

L'idée était de présenter, en version papier, à titre de support, le résultat du guide numérique à des tiers qui ne maîtrisent pas nécessairement les clés des outils digitaux.

La distribution papier est dès lors volontairement limitée et il n'est pas prévu qu'elle soit distribuée à domicile.

La brochure en elle-même n'a coûté « que » le prix du papier et de la main d'œuvre en interne, une centaine de brochures ont été imprimées, par le service Communication.

Elle est pensée comme une passerelle vers le site.

Par ailleurs, elle sera actualisée annuellement et il sera possible d'en disposer sur simple demande, que l'on soit habitant ou commerçant.